

Contre la casse du code du travail et les projets d'attaques contre les fonctionnaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 11 septembre 12h45 Amphi 1 (ex-ensae)

Manifestation Mardi 12 septembre 14h Bastille

Départ de Malakoff à 12h45 au métro Plateau de Vanves

RDV Insee à 14h au métro Quai de la Rapée

Les ordonnances de Macron et de son gouvernement sont unilatérales et brutales. Il s'agit d'une loi de destruction massive des droits des salariés. La « flexi-sécurité » comme initialement annoncé, se résume, en réalité à instaurer la précarité pour tous. Il suffit de voir comment le MEDEF et les sphères libérales se congratulent pour mesurer à quel point ces lois sont injustes socialement et préjudiciables pour l'ensemble des salariés. Pendant que les patrons seront sécurisés pour licencier, les salariés eux verront des pans entiers de leurs droits disparaître. De l'avis de nombreux observateurs ces lois Macron.2 sont de loin la plus grande attaque au monde du travail depuis l'après-guerre. Enfin, après les « 49.3 » des lois Macron.1 du printemps 2016 ce démantèlement Macron.2 est quant à lui programmé « sur ordonnance ». Nous sommes dans une parodie de démocratie.

Macron privilégie les plus riches... tout en s'attaquant clairement aux fonctionnaires

La logique du gouvernement est limpide : diminuer massivement la fiscalité des plus riches... et compenser par une coupe nouvelle et plus drastique dans les dépenses publiques... et par de nouvelles attaques contre les agents de la fonction publique (fonctionnaires ou pas).

Le taux d'imposition sur les sociétés sera ainsi réduit de 33 % à 25 % et il sera mis en place un prélèvement sur les revenus du capital qui ne sera plus qu'un prélèvement forfaitaire unique (PFU). Dans le même temps on continuera de démanteler l'ISF en continuant de le vider de sa substance c'est-à-dire en ne taxant plus que sur la fortune immobilière. Au final et selon les études menées par l'OFCE, les 10% de Français les plus riches capteront 46% des baisses d'impôts.

Quant aux agents de la fonction publique (fonctionnaires ou pas), nos amis du gouvernement ont programmé :

- **le gel du point d'indice** alors que les fonctionnaires ont perdu 18,5 % de pouvoir d'achat depuis 2000
- **la ré-instauraton du jour de carence** : non compensée alors qu'il est compensé dans 80 % des entreprises du secteur privé
- **la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires**
- **une hausse de la CSG** qui est programmée sans aucune compensation pour les fonctionnaires qui ne payent pas de cotisations sociales chômage et maladie...

Le gouvernement veut liquider le Code du travail

Macron part d'un postulat : le code du travail est trop protecteur pour les salariés. Il faut donc inverser la hiérarchie des normes et permettre aux accords d'entreprises d'être moins favorables aux salariés que les accords de branches. Lesquels pourront être eux-mêmes moins favorables que le Code du travail.

Les ordonnances permettront ainsi d'imposer :

- dans l'entreprise des **rémunérations inférieures** à ce qui est prévu dans la branche.
- dans la branche des contrats **plus précaires** que ce que prévoit le code du travail. Par exemple on pourra négocier au niveau branche l'utilisation du « contrat de chantier », ce qui permettra à

l'employeur d'employer quelqu'un le temps d'un « projet » puis de le jeter sans verser la moindre prime de précarité !

Ces ordonnances permettront aussi de :

- **sécuriser les licenciements abusifs** pour les patrons avec le plafonnement des indemnités perçus par les salariés aux prud'hommes, l'abaissement de leur plancher de 6 à 3 mois de salaires après deux ans d'ancienneté et la réduction du délai possible pour le recours aux Prud'hommes. Nos amis les patrons pourront donc provisionner pour programmer tranquillement leurs licenciements abusifs : c'est le stade suprême du cynisme !
- **d'élargir le champ des licenciements économiques** : un groupe multinational globalement en bonne santé pourra ainsi licencier et/ou fermer un site français en prétextant des difficultés financières en France.
- **d'introduire le système dit de « *rupture conventionnelle collective* ».** Là aussi ce nouveau dispositif attentatoire au contrat de travail permettra aux patrons de passer outre les contraintes légales des plans sociaux tout en pouvant ré-embaucher aussi sec
- **d'organiser un référendum sur seule initiative du patron.** Ce projet de loi fait ainsi l'impasse sur l'asymétrie du rapport de force entre salariés et employeur (c'est plus encore le cas dans le monde de la petite entreprise où il n'y a pas de syndicats pour jouer le rôle de garde-fou).
- **de fusionner CHSCT, comité d'entreprise et délégués du personnel dans une unique instance**, le « *comité social et économique* ». Ce nouveau « truc », véritable instance à tout faire, devra désormais financer une partie des études que le C.E avait le droit de commanditer, et que le patron avait l'obligation de financer. Macron veut donc créer une instance unique qui fasse « *un peu tout* », dépourvue de moyens...

Et ce n'est que le début !

À plus long terme, au-delà de ces seules attaques immédiates c'est clairement le **statut de fonctionnaire qui est dans le collimateur** de Macron. Déjà en 2015 il avait ainsi déclaré que ce statut « *n'est plus justifiable* ». Rappelons en outre que Macron était rapporteur de la Commission Attali (2008) qui préconisait la transformation de l'Insee en « agence » au statut assez improbable... Laquelle « agence » recruterait alors essentiellement des non fonctionnaires. La loi « Égalité et Citoyenneté » est déjà prête pour permettre le recrutement, dans la fonction publique, par contrat d'un an avec à la clé une promesse d'embauche. Sa mise en œuvre signera la fin de l'égalité d'accès à l'emploi public par le concours, clé de voûte du statut général du fonctionnaire.

Macron a une feuille de route très précise : celle établie par le patronat et la commission européenne. Après la casse du Code du travail viendra le tour à la fin de l'année de l'assurance chômage, puis de nos retraites :

- **durcissement des conditions d'indemnisation du chômage** pour pousser les demandeurs d'emploi vers plus de précarité sur le marché du travail en forçant les chômeurs à accepter des emplois sous payés sous peine d'être privés de leurs prestations ;
- **avènement progressif d'un système de retraites par points** : remise en cause du code des pensions civiles et militaires qui prévoit le calcul de la pension sur la base de 75 % du traitement indiciaire catégoriel détenu, les 6 derniers mois. Et création d'un système universel de retraites par points où sa valeur dépendrait de l'équilibre du régime et de l'espérance de vie supposée par année de naissance, et non plus sur la carrière du cotisant. Avec ce système, il n'y aura plus d'âge légal de départ à la retraite et il engendrera une baisse importante des pensions.

Pour riposter face de telles attaques (auxquelles il faut ajouter la catastrophe sociale que constitue la suppression des contrats aidés ou encore la baisse des APL), il va falloir se mobiliser et s'organiser. Si ces lois Macron.2 passent, les fonctionnaires seront encore moins épargnés par la suite. **IL FAUT DONC APPELER À LA MOBILISATION D'URGENCE**, à commencer par la **journée de grève et de mobilisation du 12 septembre**.

Au-delà de journées d'action « ponctuelles » de ce type nous devons réfléchir aux conditions d'un véritable mouvement d'ensemble qui contraigne le gouvernement à retirer ses funestes projets.